

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

BACHELIER EN SCENOGRAPHIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT

<p>CODE : 61 50 00 S 38 D1 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 septembre 2013,
sur avis conforme de la Commission de concertation

BACHELIER EN SCENOGRAPHIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ci-annexé et approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale le 28 octobre 2010, cette section vise à permettre à l'étudiant de développer des compétences professionnelles :

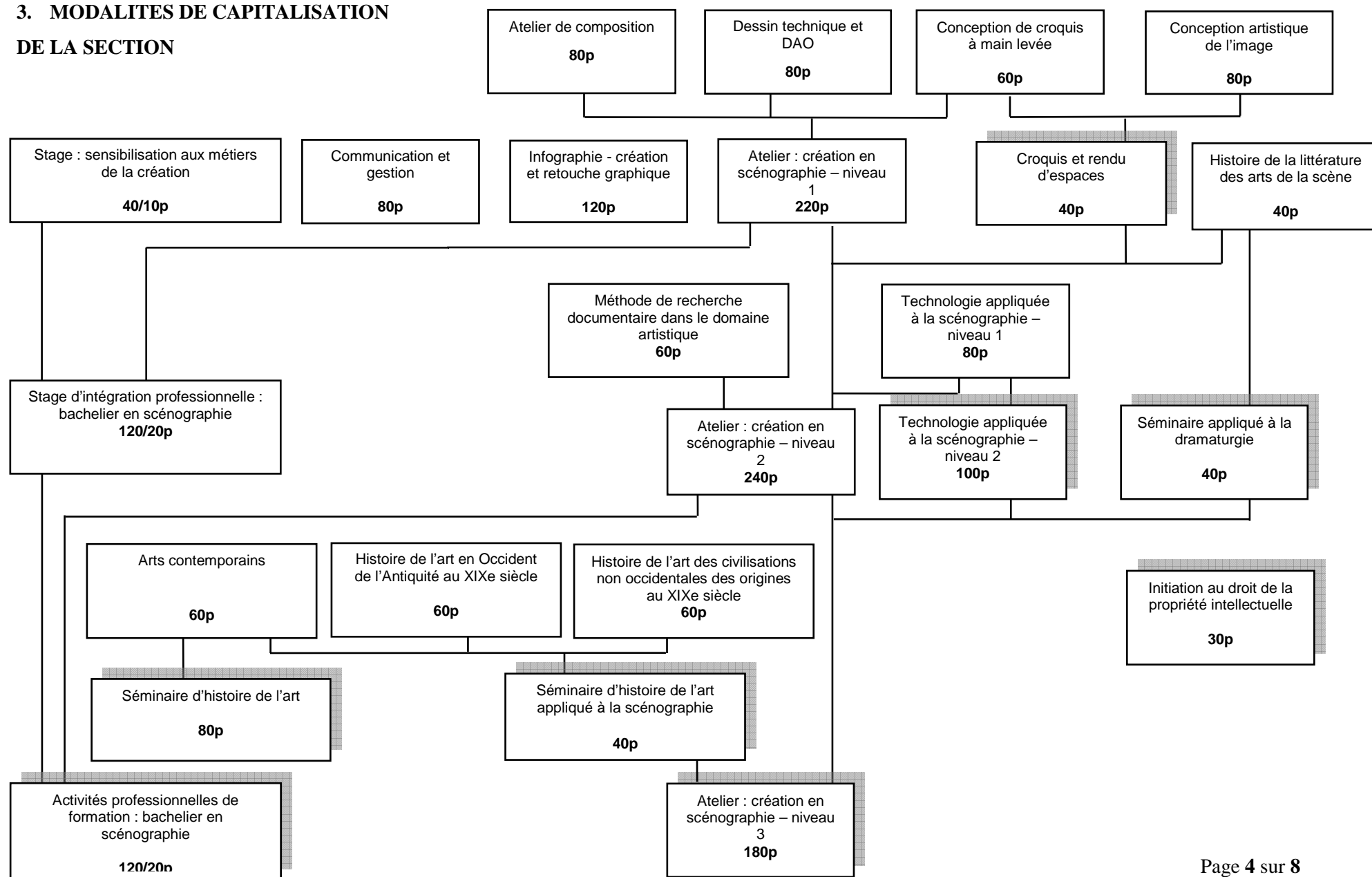
- ◆ de conception de projets de scénographie en tenant compte des connaissances et/ou préoccupations historiques, artistiques, techniques et commerciales ;
- ◆ de planification, d'organisation et de contrôle de mise en œuvre des différents outils et moyens permettant l'exécution de travaux de scénographie de spectacles, d'expositions et d'événements dans les meilleures conditions de délai et de coût.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des U.F.	Code des U.F.	Code du domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes	ECTS
Histoire de l'art en Occident de l'Antiquité au XIXe siècle	SCAA	050302U38D1	002		60	5
Histoire de l'art des civilisations non occidentales des origines au XIXe siècle	SCAA	050303U38D1	002		60	5
Arts contemporains	SCAA	050304U38D2	002		60	5
Méthode de recherche documentaire dans le domaine artistique	SCAA	650204U38D1	602		60	5
Séminaire d'histoire de l'art appliqué à la scénographie	SCAA	615101U38D1	602	X	40	3
Séminaire d'histoire de l'art	SCAA	615310U38D2	602	X	80	6
Initiation au droit de la propriété intellectuelle	SCEC	713010U32D1	703	X	30	2
Histoire de la littérature des arts de la scène	SCAA	050306U38D1	002		40	4
Séminaire appliqué à la dramaturgie	SCAA	615102U38D1	602	X	40	3
Technologie appliquée à la scénographie – niveau 1	SCAA	615103U38D1	602		80	6
Technologie appliquée à la scénographie – niveau 2	SCAA	615104U38D1	602	X	100	9
Communication et gestion	SCEC	961603U32D1	902		80	7
Infographie – création et retouche graphique	SCTE	756741U31D1	710		120	9
Conception de croquis à main levée	SCTE	621201U31D1	602		60	6
Conception artistique de l'image	SCTE	621204U31D1	602		80	7
Dessin technique et DAO	SCTE	398103U31D1	303		80	7
Croquis et rendu d'espaces	SCAA	615304U38D1	602	X	40	3
Atelier de composition	SCAA	615105U38D1	602		80	5
Atelier : création en scénographie – niveau 1	SCAA	615106U38D1	602		220	16
Atelier : création en scénographie – niveau 2	SCAA	615107U38D1	602		240	18
Atelier : création en scénographie – niveau 3	SCAA	615108U38D1	602	X	180	13
Stage : sensibilisation aux métiers de la création	SCAA	615305U38D1	602		40/10	3
Stage d'intégration professionnelle : Bachelier en scénographie	SCAA	615109U38D1	602		120/20	5
Activités professionnelles de formation : Bachelier en scénographie	SCAA	615110U38D1	602	X	120/20	8
Epreuve intégrée de la section : Bachelier en scénographie	SCAA	615000U38D1	602		160/20	20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
Nombre de périodes suivies par l'élève	2270
Nombre de périodes professeur	1900
Nombre d'ECTS	180

3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Diplôme de « Bachelier en scénographie ».

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1



CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

BACHELIER EN SCENOGRAPHIE

Enseignement supérieur des arts appliqués de type court

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 28 octobre 2010

BACHELIER EN SCENOGRAPHIE ¹

I. CHAMP D'ACTIVITE

Le bachelier en scénographie est un créateur qui conçoit, formalise et fait réaliser -ou, le cas échéant, réalise- des espaces de représentation ou de présentation tant dans le domaine public que privé.

Il prend en charge l'identité visuelle globale dont il assure la continuité et la cohérence.

Il doit être une personne de communication possédant une culture générale développée dans le domaine des arts et des sciences humaines.

Il est actif dans différents domaines tels que :

- ◆ scénographie de spectacles vivants (théâtre, opéra, danse, cirque, music-hall, cabaret, variétés,...) et audio-visuels (cinéma, télévision, vidéo,...),
- ◆ scénographie d'expositions: musées, galeries, lieux alternatifs, espaces urbains,...,
- ◆ scénographie d'événements : « happenings », manifestations culturelles, commerciales, publicitaires,... ;

Il est responsable de tout l'aspect spatial et visuel de la représentation ou de la présentation à savoir, selon le projet, de tous les éléments spatiaux et plastiques nécessaires en ce compris les costumes, mobilier, accessoires, masques, marionnettes, éclairages, son, etc.

Artiste pluridisciplinaire, il formalise ses concepts par des dessins, des maquettes, des plans, des modélisations numériques et tout autre moyen d'expression plastique possible.

Il assure la direction artistique et supervise la réalisation technique et matérielle du projet scénographique conformément à la demande du commanditaire, en collaboration avec le régisseur et les différents corps de métier (constructeurs, peintres, techniciens, costumiers, éclairagistes, vidéastes, etc.), dans le respect des contraintes artistiques, techniques, budgétaires, de délai et autres.

II. TACHES

¹ Le masculin est utilisé à titre épïcène.

Partout où l'espace est perçu comme relevant d'une dramaturgie, donc producteur de sens, en mettant à jour ses connaissances artistiques, techniques et relationnelles,

- ◆ comprendre et analyser toute demande de développement scénographique afin de la traduire, in fine, en un projet budgétisé et planifié ;
- ◆ concevoir et organiser la réalisation artistique et technique d'un espace scénographique en collaboration avec le commanditaire et/ou les autres responsables du projet ;
- ◆ intégrer dans le projet les contraintes techniques liées aux mouvements des décors et accessoires ou aux dispositifs scéniques (livraison, montage, démontage, adaptation, transport, déplacements, tournées...) ;
- ◆ développer et élaborer le projet :
 - ◆ en rassemblant un corpus de données visuelles nécessaires à sa présentation et à son argumentation (croquis, documentation, « story-boards »...),
 - ◆ en tenant compte des contraintes d'ordre technique liées aux autres intervenants (concepteur lumières, ingénieur du son...) ;
- ◆ finaliser le projet :
 - ◆ produire des outils de communication les mieux adaptés à son exécution (plans, maquettes, prototypes...) ;
 - ◆ planifier le travail de l'ensemble des corps de métiers concernés ;
 - ◆ budgétiser les différents postes ;
- ◆ réaliser le projet :
 - ◆ superviser la réalisation des décors, costumes, accessoires... ;
 - ◆ coordonner et superviser le travail de l'ensemble des corps de métiers ;
 - ◆ adapter le projet à l'évolution du chantier.

III. DEBOUCHES

- ◆ domaine du spectacle (compagnies de théâtre, de ballet, cirques...),
- ◆ domaine audio-visuel (cinéma, télévision, médias...),
- ◆ promotion d'événements (foires ou événements commerciaux, agences de publicité, « happening », espaces publics...),
- ◆ institutions culturelles (théâtres, opéras, centres culturels, associations socioculturelles...),
- ◆ lieux d'exposition (musées, galeries...),
- ◆ comme indépendant.